

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
27 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CL392

présenté par  
M. Molac et M. Coronado

-----  
**ARTICLE 31**

Supprimer les alinéas 74 à 77.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces quatre alinéas organisent le transfert de compétences d'une région vers une métropole.  
Il nous semble important, que face au poids des métropoles, la région puisse se poser en garante de l'égalité des territoires, et qu'aucune de ses compétences ne soient transférées.